

CONTRAT D'OBJECTIFS

A partir du diagnostic partagé, la Rectrice de l'Académie, d'une part, et la Principale du Collège de Puisaye, d'autre part, conviennent :

Préambule :

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre général de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 qui instaure, par son article 36, un cadre légal pour la contractualisation entre l'établissement scolaire et l'autorité académique.

Il s'inspire des objectifs nationaux de l'éducation nationale et des priorités définies par le projet académique et tend également à renforcer la responsabilité et l'autonomie de l'établissement.

La démarche de contractualisation comporte l'enjeu de performance porté par la loi organique relative aux lois de finances tout en associant les acteurs à l'élaboration du diagnostic, aux choix des objectifs et aux décisions.

C'est un levier de modernisation du service public et d'amélioration de sa gouvernance qui permet de fixer des objectifs réalistes, ciblés à l'établissement pour lui permettre d'accroître son efficacité dans l'action éducative et de répondre aux besoins des élèves scolarisés dans l'établissement.

Le contrat contient les engagements réciproques de l'établissement et de l'académie ainsi que les modalités de son accompagnement et de son évaluation par l'autorité académique.

Caractéristiques de l'établissement :

Le collège de Puisaye est un collège rural né de la fusion en 2009 de trois sites (Bléneau, St Fargeau, St Sauveur) distants géographiquement, les uns des autres, d'une douzaine de kilomètres. Chaque site accueille des élèves de la sixième à la troisième, à noter la présence d'une ULIS sur le site de St Fargeau.

C'est un public plutôt défavorisé que nous accueillons sur notre établissement, si l'on s'en réfère aux CSP : les "ouvriers et inactifs" sont représentés à hauteur de 45 %, et la catégorie "employés, artisans et agriculteurs" atteint le taux de 37 %. Ces chiffres sont bien supérieurs, pour chacune des catégories évoquées, aux données départementales et académiques. Ce qui se traduit sur le terrain par un taux de boursiers de 35.4 %, bien supérieur aux taux académique (22.6 %) et national (25.7 %), mais assez représentatif du taux départemental.

Concernant l'efficacité de notre établissement, le taux de réussite est satisfaisant : 85 % des élèves présents à l'examen à la session 2016 obtiennent le brevet, contre 88 % au niveau académique, pour un profil similaire (âge et origine sociale). L'analyse de la note moyenne aux épreuves écrites témoigne de résultats en conformité avec les chiffres académiques et nationaux. En effet, cette note s'élève à 11.2 pour les élèves du collège de Puisaye, lorsqu'elle est de 11 pour les élèves de même âge et origine sociale de l'académie et de 10.9 pour la France.

Si l'ambition des élèves de notre collège n'est toujours pas à la hauteur des attentes académiques et nationales, on peut noter que l'écart s'amenuise, grâce notamment au travail des équipes et plus particulièrement à celui des professeurs principaux qui portent leurs fruits. Le taux d'accès brut de la 3^{ème} vers la 2GT est de 65 % en 2016 contre 69 % attendu au niveau académique, et 70 % au niveau national. Malgré les efforts d'accompagnement fournis par les équipes, cette tendance peut sans doute s'expliquer par un manque d'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants, et par une volonté de se surpasser peu significative chez les élèves.

N'oublions pas non plus de mettre en parallèle le pourcentage croissant d'élèves en retard de plus d'un an à l'entrée en 6^{ème} qui a fortement augmenté : 18.8 % pour l'établissement contre 9.9% pour le département, 9.4 % pour l'académie et 9.1 % pour la France.

Si l'on peut être satisfait de l'engagement des parents d'élèves dans les différentes instances de l'établissement et aux réunions de remise de bulletins trimestriels, ainsi qu'aux diverses remises de récompenses, ils ne parviennent toutefois pas encore à s'emparer des différents canaux de transmission de l'information (site web, liberscol...), et la part prise par certains dans l'accompagnement de leur enfant, notamment en terme d'orientation, questionne véritablement et demeure problématique en terme de suivi.

Pour ce qui est du travail en équipe, on peut considérer que nous sommes sur la bonne voie, tant la mentalité de chacun a bien évolué, la contrainte géographique demeurant toutefois un obstacle prégnant pour la concertation. Même si des progrès restent à faire dans ce domaine, notons que le rôle de coordonnateur intersites créé à la rentrée 2016-2017 a été un véritable levier pour la mise en place de projets communs.

Enfin soulignons que cet établissement appartient à la fois au réseau des collèges de Puisaye avec les collèges de Toucy, Charny et Courson-les-Carières et au bassin de formation d'Auxerre, structures communes de réflexion qui favorisent l'échange, la confrontation d'idées, voire la coopération et la construction d'outils communs.

Priorités de l'établissement :

Si notre action s'inscrit totalement dans les priorités académiques, par l'atteinte de l'objectif "favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves", il convient de piloter cet établissement en tenant compte de sa spécificité, pour faire de ses trois unités un collège unique. Dans un contexte de réforme qui a nécessité un travail de concertation soutenu des équipes en amont, avec notamment un rôle renforcé du conseil pédagogique, notre action est guidée par la mise en place de projets pédagogiques ambitieux, qui visent à valoriser nos élèves et favoriser leur réussite.

Objectifs de performance partagés :

L'établissement et l'Académie conviennent, dans le cadre de la contractualisation, des objectifs partagés suivants :

Objectif 1 : Faire des 3 sites, un collège unique autour d'une culture commune

L'établissement s'engage à :

- Favoriser la concertation des équipes pédagogiques et éducatives pour harmoniser les pratiques
- S'appuyer sur les parcours et les EPI pour mettre en œuvre des projets pédagogiques communs et ainsi créer une culture établissement auprès de tous les acteurs (élèves, personnels, parents)
- Renforcer l'utilisation des outils numériques
- Solliciter les ressources humaines propres à l'établissement pour accompagner au mieux les personnels en difficulté et faire évoluer les pratiques pédagogiques
- Renforcer la cohésion au sein et entre les différents services

Indicateurs :

- Nombre d'actions envisagées pour les parcours, au sein de chaque comité de pilotage
- Nombre de réunions disciplinaires impulsées pour favoriser la concertation et le travail en équipe
- Nombre de projets intersites réellement mis en œuvre
- Taux de fréquentation des salles visio à destination de réunions disciplinaires ou interdisciplinaires.
- Un questionnaire en ligne pour apprécier l'usage des outils numériques dans les pratiques pédagogiques
- Nombre d'actions de formation individuelles et collectives proposées.

Objectif 2 : Personnaliser l'accompagnement des élèves pour favoriser leur réussite et ainsi promouvoir une orientation ambitieuse

L'établissement s'engage à :

- Travailler l'estime de soi pour favoriser la réussite des élèves et ainsi prévenir le décrochage scolaire
- Créer un climat de confiance, propice au travail scolaire
- Utiliser les outils numériques pour favoriser la différenciation pédagogique et développer l'autonomie des élèves
- Personnaliser l'accompagnement des élèves en fonction de leurs profils
- Aborder l'orientation et le parcours avenir sur tout le cursus collégien
- Impliquer davantage les parents dans le parcours scolaire de leurs enfants

Indicateurs :

- Taux de validation du socle commun en fin de palier 2
- Usage de Folios, par les équipes enseignantes et les élèves, comme un élément de suivi
- Le décrochage scolaire (nombre d'élèves suivi dans le cadre du GPDS, fréquence des réunions GPDS et actions mises en œuvre, taux de non affectation à l'issue de la procédure Affelnet)
- Nombre d'élèves bénéficiant d'une modalité d'accompagnement (PAP, PAI, PPRE, ULIS, PPS) et qui obtiennent une mention positive au conseil de classe
- Nombre d'élèves méritants par rapport à leur profil scolaire
- Le DNB comme indicateur de réussite (taux de réussite et mentions, écart contrôle continu/épreuves ponctuelles, validation du palier 3)
- Taux de passage en Seconde Générale et Technologique et suivi de cohorte
- Taux de fréquentation des parents aux différentes sollicitations (orientation, remise des bulletins...)

Objectif 3 : Impliquer les parents d'élèves dans la vie de l'établissement et développer la notion de mobilité intersites

L'établissement s'engage à :

- Centraliser ou non le lieu de réunion en fonction de la thématique abordée
- Intégrer et impliquer les parents dans l'organisation des projets intersites et dans la vie des associations de l'établissement
- Former les parents d'élèves sur un seul site pour faciliter leur intégration dans les instances de l'établissement
- Instaurer des moments de convivialité avec les parents sur un seul et même site pour favoriser l'appartenance à l'établissement

Indicateurs :

- Taux de fréquentation des parents selon les modalités choisies /sur un même et unique lieu de réunion/les 3 sites
- Nombre de parents investis dans l'organisation des projets mis en place
- Nombre de parents volontaires pour intégrer les différentes instances
- Nombre de moments conviviaux mis en place et provenance des parents présents lors de ces moments

Modalités d'accompagnement :

L'autorité académique décline, ici, les engagements qu'elle entend prendre. Les services concernés sont nommément visés, la temporalité est explicitée.

Les services académiques et les corps d'inspection accompagneront l'établissement dans la réalisation de ces objectifs selon les modalités suivantes :



Dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat :

La mise en œuvre du présent contrat d'objectifs fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi réguliers.

D'une part, l'équipe d'inspecteurs référents du bassin de Auxerre (inspecteurs du premier et du second degrés) sera sollicitée en tant que de besoin pour accompagner l'établissement. Ces inspecteurs ont aussi vocation à exercer une fonction d'interface avec les corps d'inspection dans leur ensemble qui pourront être sollicités sur des thématiques précises (liaison 3^e / seconde, AP, etc.). L'établissement devra également s'appuyer sur les actions menées dans le cadre du bassin en matière de formation ou de liaison.

D'autre part, le dialogue annuel avec le DASEN dans le cadre de la préparation de rentrée sera l'occasion d'un bilan d'étape. Le bilan annuel du chef d'établissement (accompagné d'éléments d'évaluation ainsi que d'indicateurs d'aide au pilotage) permettra également un suivi annuel. Ce suivi léger pourra, au besoin (difficultés spécifiques, évolution très négative d'un indicateur, etc.), être complété par un bilan intermédiaire plus approfondi à la demande de l'établissement ou du DASEN.

Enfin le présent contrat peut être amendé par voie d'avenant si les circonstances l'exigent à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Indicateurs :



Fait à Dijon, le

Le recteur de l'académie de Dijon

Le chef d'établissement